

**Avis à toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du règlement GP-2021-144 en remplacement de l'assemblée publique de consultation**

1. Lors de sa séance du 13 septembre 2021, le conseil de l'arrondissement de Greenfield a adopté le projet de règlement décrit ci-après :

- *Projet de Règlement GP-2021-144 modifiant le Règlement GP-2008-23 sur les dérogations mineures.*

Ce projet de règlement concerne toutes les zones du territoire de l'arrondissement et n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

2. La procédure concernant les assemblées publiques de consultation pour ce règlement est remplacée par une procédure écrite d'une durée de 15 jours.

Conséquemment, un document explicatif du projet de règlement sera disponible sur le site web de la Ville de Longueuil, à l'adresse suivante : [longueuil.quebec/fr/evenements](http://longueuil.quebec/fr/evenements) à compter du 15 septembre 2021.

3. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 15 au 29 septembre 2021, par l'envoi d'un courrier à la Direction du greffe, 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Québec) J3Y 9G4 ou d'un courriel à l'adresse : [greffe.gp@longueuil.quebec](mailto:greffe.gp@longueuil.quebec) en indiquant leurs nom et adresse.

4. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en communiquant à l'adresse courriel [greffe.gp@longueuil.quebec](mailto:greffe.gp@longueuil.quebec). Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 14 septembre.

Marie-Claude Bérubé  
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park